

**Comment sera désormais sanctionné le téléchargement illégal ?**  
Les ordinateurs pirates repérés par les sociétés qui défendent les intérêts des auteurs et industries culturelles sont signalés à l'Hadopi\*, laquelle déclenche le dispositif suivant. Si un internaute est pris en train de télécharger illégalement, il recevra dans un premier temps un e-mail d'avertissement (la "recommandation"). En cas de récidive, il sera prévenu des risques qu'il encourt par lettre recommandée. Puis, s'il persiste dans son comportement, il sera sanctionné sous la forme d'une suspension de son abonnement à Internet pour une durée de trois mois à un an, assortie de l'impossibilité de souscrire un autre abonnement auprès d'un autre opérateur. S'il "plaide coupable", l'internaute peut transiger avec l'Hadopi en vue de réduire le temps de suspension à une durée de un à trois mois. Si la suspension de l'accès à Internet risque de causer un préjudice important à la personne concernée (cas d'une entreprise par exemple), la sanction peut se traduire par une injonction de prendre les mesures nécessaires au non-renouvellement de l'acte. Ces nouvelles mesures sanctionnent non pas le délit de contrefaçon (sanctionné par le juge pénal), mais l'obligation pour l'inter-naute de veiller à ce que son accès à Internet ne soit pas utilisé pour méconnaître les droits de propriété littéraire et artistique (article L.335-12 du Code de la propriété intellectuelle). La gradation du dispositif vise à décourager les téléchargeurs. L'effet dissuasif de l'aver-tissement a d'ailleurs pu être observé dans plusieurs pays.

Un internaute téléchargeant des oeuvres protégées peut toujours être poursuivi devant un juge correctionnel pour contrefaçon. Il encourt, théoriquement, 300.000 euros d'amende et trois ans de prison. *(Le Point, 12 mars 2009)*

*\*Haute autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur internet*

Qu’est-ce que vous téléchargez? Est-ce que vous payez?

Faut-il protéger les droits d’auteur?

Doit-on sanctionner le piratage illégal?

Etes-vous d’accord avec la loi française?

Proposez votre propre loi antipiratage.